

COMPTE-RENDU DE REUNION DE COPIL N°2

PROJET / N° PROJET

Etude relative à la délimitation et l'inventaire des zones humides des vallées de la Brèche et ses affluents – N°12364

MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche

LIEU / DATE DE REUNION

Mairie d'Agnetz / le 3 septembre 2012 – 16h-18h

N° DU COMPTE-RENDU / REDACTEUR / DATE DE DIFFUSION

COMPTE RENDU n° 2 v2 / P. Gambier / 4 septembre 2012

PRESENCES ET DIFFUSION

Nom interlocuteur	Partenaires	Mail / Téléphone	Présent	Excusé
Membres du Cotech				
Alain Copel	Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche	alain.copel@wanadoo.fr	X	
Erwan Le Corre	Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche	sivbreche@gmail.com Tél : 03 44 50 37 08	X	
Alain Legay	SIAE Haute Brèche	Tél : 03 44 19 61 57	X	
Bernard Dubouil	Syndicat Intercommunal de l'Arré		X	
Simon Bezain	AESN	bezain.simon@aesn.fr	X	
Lionel Cosani	DDT 60	lionel.cosani@oise.gouv.fr Tél : 03 44 06 50 88		X
Eric Derozier	ONEMA SD60	Sd60@onema.fr	X	
Stéphanie Gilard	CG60	Stephanie.gilard@cg60.fr	X	
Anne Siron	Conseil Régional de Picardie			X
M. Vorbeck	DREAL			X
Rémi François	Conservatoire Botanique National de Bailleul	r.francois@cbnbl.org		X
Emmanuel Das Gracas	Conservatoire des Espaces Naturel de Normandie			X
Pascale Gambier	SCE	pascale.gambier@sce.fr Tél : 02 51 85 72 75	X	
Nicolas Ramont	SCE	Nicolas.ramont@sce.fr Tél : 02 40 68 51 55	X	

Membres du Copil : représentants des communes – Fédération de chasse – chambre d’agriculture – représentants d’agriculteurs : voir liste des présents dans la liste d’émargement jointe			
Personnes excusées			
Mme Dumont	Fédéchasse 60		X
M. Lebel	Délégué d’Airion		X
M. Miné	Délégué de Clermont		X
Mme Rambouillet	Déléguée de Cambronne les Clermont		X
Mme Dufour	Déléguée Rantigny		X

PROCHAINE REUNION

Réunion de COTECH mi-octobre (date et lieu à définir)

1. Objectif de la réunion

M. Copel, Président du Syndicat Intercommunal de la vallée de la Brèche, ouvre la réunion du Comité de Pilotage N°1 à 16h. L’objectif de la réunion est de valider l’enveloppe de pré-localisation des Zones Humides sur les 27 communes riveraines de la Brèche et ses affluents. Une campagne de terrain sera effectuée dans cette enveloppe pour déterminer la limite réelle des zones humides.

2. Pré-localisation des zones humides

SCE, bureau d’étude en charge de l’étude d’inventaire des zones humides, expose la méthodologie appliquée pour le tracé de l’enveloppe de pré-localisation. Ce tracé prend en compte des données cartographiques existantes ainsi que le résultat d’études antérieures. Une première phase de concertation a eu lieu avec le CBN de Bailleul, les présidents des syndicats de la haute Brèche et de l’Arré et avec le technicien de rivière du syndicat de la Brèche.

L’objet de la réunion est de solliciter les connaissances du terrain des représentants des différentes communes pour enrichir et valider l’enveloppe de pré-localisation.

A cette fin, SCE fait défiler à l’écran la cartographie des zones humides pressenties commune par commune. Globalement les zones prélocalisées sont correctes. Des zones de sources et des fonds de vallées additionnels ont été indiqués par différents représentants et reportés sur le plan A0 amené par SCE.

SCE procédera à l’ajout des ces zones et une carte mise à jour sera envoyée par mail aux communes.

3. Campagne de terrain

Une campagne de terrain sera réalisée par Nicolas Ramont et Aurélien Ferré, botanistes chez SCE, du 10 au 28 septembre 2012 pour réaliser la délimitation des zones humides.

Cette délimitation sera réalisée dans un premier temps sur le critère végétation selon la liste d’espèces et d’habitats caractéristiques définis dans l’arrêté du 24 juin 2008. Les habitats caractéristiques feront l’objet de relevés phytosociologiques. Les espèces remarquables, patrimoniales et invasives seront également relevées et géoréférencées.

Dans les secteurs faisant déjà l’objet d’inventaires (ZNIEFF type 1, Etude des ZH de la communauté de communes du Plateau Picard, etc.), la prospection se fera à la marge des secteurs avec validation de leur caractère humide.

Dans le cas de zones pressenties comme étant humides (sols alluvionnaires, topographie) mais ne présentant pas de végétation hygrophile, des sondages pédologiques seront préconisés (carottages du sol effectués à la tarière à main à une profondeur de 1.20m). Les traces d'oxydation ou de réduction du fer constatées dans les « carottes » permettront de placer le secteur en zone humide ou pas. Les limites zones humides / zones sèches seront recherchées et tracées sur le fond de plan.

Les relevés de terrain seront effectués à l'aide de tablettes PC configurées pour ce type de travail. Les informations permettront de renseigner la base ZoneHum de l'Agence de l'Eau.

4. Précision de la délimitation

L'échelle de restitution de la cartographie des zones humides se fera au 1/10 000è.

M. Copel précise que cette échelle n'est pas directement compatible avec les documents d'urbanisme (1/2 000è). L'étude sera un porté à connaissance, aide précieuse aux communes engagées dans l'établissement de leur PLU.

5. Questions posées par les participants

Des questions sur les conséquences du classement en zone humide sur les activités économiques sont posées.

Sur le plan de l'urbanisme, les communes pourront placer les zones humides en zones non constructibles. Dans tous les cas, le classement en zone humide obligera le constructeur / développeur à faire une déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Sur un plan agricole, il n'y pour l'instant aucune déclaration loi sur l'eau à faire. Il y a possibilité de développer à terme des programmes d'actions agricoles visant le maintien voir le retour des surfaces en herbe en zones humides compatibles avec la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité via les dispositifs MAE (absence d'intrants, retard de fauche, reconversion de cultures en prairies, etc.).

6. Planning de réalisation d'inventaire des zones humides

Le terrain sera effectué en septembre 2012. Une réunion présentant les limites des zones humides selon le critère végétation est prévue mi-octobre. Le nombre et la localisation des sondages pédologiques complémentaires seront validés par le Syndicat de la Brèche lors de cette réunion.

Les sondages seront réalisés fin octobre-début novembre et la carte de délimitation des zones humides complète présentée fin novembre 2012.

7. Organisation de la Phase terrain

Certaines communes souhaitent être informées de la date de réalisation du terrain afin de prévenir des propriétaires concernés.

SCE indiquera la liste des communes concernées par les visites semaine après semaine pour les 3 semaines de terrain à venir. L'information sera relayée aux communes par M. Le Corre du syndicat de la Brèche.

La localisation des sondages pédologiques sera communiquée aux communes mi-octobre après validation par le Syndicat.

8. Rendu de l'étude

Un atlas cartographique au 1/10 000e format A3 sera remis aux trois syndicats sous forme papier et sous forme numérique. Une version numérique (plans en pdf) sera fournie aux communes.

9. Fin de la réunion

M. Copel clôture la réunion à 17h45 en remerciant tous les participants pour leur présence et leurs échanges constructifs.



Etude relative à la délimitation et à l'inventaire des zones humides des Vallées de la Brèche et ses affluents

Comité de Pilotage du 3 septembre 2012 à Agnetz

Identité	Organisme	Courriel	Telephone	Emargement
GOURCHIGNON Claude	Amandy JTE60	06-61-79-78 61		
ALIAS ALFRED	Monchy St Eloi	alfred.alias@BBor.fr 06 67 314143		
PIA Franck	CA60	frank.piac@agri60.fr		
VINCENT Lisa	Communauté de Communes du Liégeois	l.vincent@cc-liellois.com 06 20 5138 24		
DEROZIER Ferné	ONEMA	sd60@onema.fr		
BEEUWAERT CHRISTOPHE	AGRICULTEUR	gollechis@adl.com		
MERCIER Pascal	Commune d'Essumeul-St Remy	marcel.mercier@neuf.fr		
Marie Debrosse	Commune Eboung	marie.debrosse@sp.fr		
Stéphanie GILARD	CG 60	stephanie.gilard@cg60.fr		
VANDEWALLE Régis	Maire d'Essules	rcw60@free.fr		
MARCIOTTE Didier	Adjoint Camboune les Feuilles	didier.marcotte@wanadoo.fr		
SARAZIN Hervé	AGRICULTEUR Commune d'Etay	herve-sarazin@orange.fr		

Identité	Organisme	Courriel	Telephone	Emargement
SMETRYNS Brigitte	C. Municipale de REUILLE BRECHE	Joseph.Smetryns@wanadoo.fr		
M. HARAZANOFF J. Paul	Municipale de Boilleval			
Agnolon Patrick	Mairie de Montaut's Becche.	Gui BONT. Rabich@wanadoo.fr		
MAGNIER SERGE	Mairie de CAUFFRY			
GRUIERE Bernard	11			
HEBERT Philippe	11			
PROTHAIS Jean	Mairie de Bailleuil			
DONNARD Dominique	Mairie de Laigneville	dominique.donnard@sfr.fr		
SERET Raymond	Mairie d'Argente Laigneville	seret.raymond@orange.fr		
BOUTEAUD Laure	Mairie de Clermont	laure.boutaud@mairie-clermont.fr		
VERNAT Frères	Mairie de Moyneville	stiles-venay@wanadoo.fr		
BEZAIN Simon	AESN	simon.bezain@wanadoo.fr		
LUSTOFIN Stephane	Mairie d'Argente Laigneville			
LEBEL RENE	Mairie de Moyneville			
REMBAUVILLE BRIGITTE	Mairie de Moyneville, Clermont	rembauville.brigitte@wanadoo.fr		
Frauch Marie'	CM de Moyneville			

